

DECISION n°2026 – 198

Portant sur la signature d'un avenant au contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération n°2026-005 du 28 mars 2026 certifiée exécutoire le 30 mars 2026, portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 9 septembre 2026,

CONSIDERANT qu'il est opportun pour la commune de conclure l'avenant pour le contrat de cession réalisé en date du 3 avril 2026, conclu entre la commune de Lambesc et la SASU Harpsody Production pour le spectacle « TRIBUTE Céline Dion » qui aura lieu le samedi 30 septembre 2027 à 20h30 à l'Espace Harmonie.

DECIDE

Article 1.- De signer l'avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé : « TRIBUTE Céline Dion » avec SASU Harpsody Production domiciliée 33 rue Wagram – 8/10 rue de l'Étoile, 75017 Paris, 94000 CRETEIL pour un montant total de 8 229€ TTC

La représentation aura lieu le samedi 30 janvier 2027.

Article 2.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 3.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Lambesc, le 09/09/2026,

Philippe RAZEYRE

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

